Corporation du Parc de l'Aboiteau

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du 18 novembre 2019

Présents : Serge Léger, président
Carole LeBlanc, vice-présidente
Hector Cormier
Hector Doiron
Eliza LeBlanc
Yvonne LeBlanc
Stéphane Dallaire

Ouverture de la réunion à 20h00 (aucune personne présente).

2019-14 ***Proposé par Hector Doiron, appuyé par Carole LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté***.

ADOPTÉ

Divulgation d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt signalé.

Adoption des procès-verbaux

2019-15 ***Proposé par Eliza LeBlanc, appuyé par Yvonne LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

2019-16 ***Proposé par Hector Cormier, appuyé par Carole LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

2019-17 ***Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé par Eliza LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 26 août 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

2019-18 ***Proposé par Hector Cormier, appuyé par Eliza LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

2019-19 ***Proposé par Hector Doiron, appuyé par Carole LeBlanc que le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

2019-20 ***Proposé par Hector Cormier, appuyé par Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2019 soit accepté tel que présenté.***

ADOPTÉ

<u>Dossier concernant le système d'eau potable</u>

Le président, Serge Léger, donne un compte rendu de la dernière réunion du sous-comité du Parc de l'Aboiteau. Les Chalets de l'Aboiteau Inc. semble vouloir continuer à gérer les services et facturer la Corporation du Parc de l'Aboiteau qui par la suite facturera au prorata chaque propriétaire de chalet.

Les Chalets de l'Aboiteau ne veulent plus prendre le risque de ne pas se faire payer pour les services offerts.

2019-21 ***ATTENDU QUE la Corporation du Parc de l'Aboiteau est responsable, selon le sous-bail, d'offrir certains services aux propriétaires de chalets;***

IL EST RÉSOLU* que la *Corporation du Parc de l'Aboiteau informe les Chalets de l'Aboiteau Inc. que la Corporation s'occupera de facturer au prorata chaque propriétaire de chalets pour le service de la coupe de gazon, l'électricité pour le système d'eau potable, le déblaiement des cours et la collecte des déchets.

IL EST RÉSOLU que la gestion des services énumérés ci-haut vont être géré par les Chalets de l'Aboiteau Inc. qui va par la suite facturer la Corporation du Parc de l'Aboiteau.

Proposé par Carole LeBlanc
Appuyé par Hector Doiron

ADOPTÉ

Ratification du sous-bail avec les propriétaires de chalets

2019-22 ***ATTENDU QUE les derniers changements du sous-bail furent acceptés par le conseil d'administration à la réunion du 26 août 2019;***

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration ratifie les modifications portées au nouveau sous-bail et que cette version du sous-bail soit utilisée à l'avenir pour conclure toute nouvelle entente avec les propriétaires de chalets.

Proposé par Eliza LeBlanc
Appuyé par Yvonne LeBlanc

ADOPTÉ

2019-23 ***ATTENDU QUE certains propriétaires de chalet ont fait la demande d'avoir directement leur facture d'impôts fonciers.***

IL EST RÉSOLU que le secrétaire peut envoyer une lettre à Service Nouveau-Brunswick disant que la Corporation du Parc de l'Aboiteau est d'accord que la facture d'impôt soit envoyée directement au propriétaire de chalet

Proposé par Hector Cormier
Appuyé par Carole LeBlanc

ADOPTÉ

Proposé par Hector Cormier, appuyé par Carole LeBlanc que la réunion soit ajournée.

Levée de la réunion : 20h55